

L'idéologie l'emporte sur les preuves avec la nouvelle enquête à participation volontaire

Une version anglaise de cet éditorial est disponible à www.cmaj.ca

Le 26 juin, invoquant des préoccupations reliées à la vie privée, le Cabinet a annoncé qu'un Canadien sur cinq ne serait plus obligé de remplir la version détaillée du questionnaire du recensement du Canada.

Le gouvernement propose plutôt qu'un sondage auprès des ménages, à participation *volontaire*, soit envoyée à 30 % des ménages. Le *JAMC* se joint au tollé de protestations soulevées par ce changement.

Sans avoir consulté, le gouvernement Harper a miné la prise de décisions factuelles au Canada. Pour un gouvernement qui a fait de l'imputabilité une priorité de premier plan, ce choix stratégique nous laisse perplexe.

L'information tirée du questionnaire détaillé du recensement guide souvent la planification et l'évaluation des programmes dans les ministères fédéraux et à d'autres paliers de gouvernement. En soins de santé, c'est un outil essentiel pour la planification et la prestation des services. Le questionnaire produit des données exactes et fiables sur les tendances et les enjeux sociaux, y compris les déterminants de la santé, comme les liens entre le revenu, le sexe, l'éducation, la région, le travail et d'autres facteurs qui influencent l'accès aux soins et les résultats pour la santé. En fait, le questionnaire détaillé du recensement est la seule source qui réunit toutes ces variables et permet aux chercheurs d'étudier de nouvelles façons de comprendre les déterminants de la santé.

L'information tirée du recensement nous permet d'établir un lien entre la santé et le mieux-être des populations, même jusqu'au niveau du quartier. Sans cette information, les institutions régionales perdront la seule information exacte sur les populations qu'elles desservent.

La fiabilité et l'exactitude du recensement ont garanti l'utilisation généralisée de ses résultats comme outil de recherche et d'évaluation. Une recherche effectuée dans la base de données de la National Library of Medicine, basée sur l'expression « Canadian census », a produit 7060 articles portant sur le lien entre les caractéristiques démographiques de notre population et la santé des Canadiens.

L'information tirée du questionnaire détaillé du recensement fait partie intégrante de nombreuses études qui ont orienté notre opinion sur le lien entre des défis nouveaux et émergents en santé et le lieu de résidence, la situation socioéconomique et l'origine ethnique. Sans cette information, le Canada perd une ressource importante pour guider les interventions et les investissements sociaux afin d'améliorer la santé et le mieux-être des Canadiens.

Un sondage à participation volontaire suivie pour recueillir de l'information détaillée rendra impossibles les évaluations temporelles – et les rendra inacceptables comme outil de recherche. Les changements constatés par rapport aux résul-

tats des recensements précédents ne seront pas suffisamment fiables pour que les gouvernements, les milieux d'affaires ou d'autres intéressés, et encore moins les journaux critiqués par les pairs, puissent s'en servir en toute confiance.

Face à un enjeu aussi gros, pourquoi le gouvernement Harper mettrait-il en danger un programme fédéral aussi important ? Le ministre de l'Industrie Tony Clement a indiqué que le Cabinet était préoccupé par la protection de la vie privée et le caractère intrusif du gouvernement. Il n'a toutefois pas produit de lettres de plaintes ni de preuves d'un tollé public soulevé par le caractère intrusif en question.

Que dire des préoccupations reliées à la vie privée ? Là encore, on n'a fourni aucune preuve. Au contraire, Statistique Canada doit se conformer à des lois et des règlements rigoureux sur la protection de la vie privée. Statistique Canada est la seule entité à avoir accès aux données personnelles, qui sont les seules données gouvernementales auxquelles le Service canadien du renseignement de sécurité ne peut avoir accès. Cette protection est en fait enchâssée dans la Loi sur le SCRS. Grâce à ces mesures de protection, il n'y a jamais eu de violation grave de la vie privée.

Certains pourraient soutenir qu'il faut beaucoup de temps pour remplir le questionnaire détaillé. Étant donné les avantages qui en découlent, cela ne semble pas beaucoup demander aux Canadiens d'y consacrer environ une heure du temps de chaque ménage une fois par 25 ans.

Le gouvernement Harper a indiqué que Statistique Canada portera de 20 % à 30 % l'échantillonnage aléatoire, ce qui devrait coûter 30 millions de dollars de plus. Or, un taux inégal de réponses minera fatalement la qualité des données recueillies. Dans le contexte d'une enquête à participation volontaire, les communautés autochtones, les quartiers pauvres, les nouveaux immigrants et les ménages très bien nantis produiront des taux de réponse inférieurs à ceux des Canadiens de la classe moyenne. Cela signifie que certaines communautés seront sous-représentées ou le seront à peine. L'ajout de répondants ne fera que produire un volume plus important de données partiales, en grande partie inutilisables.

Statistique Canada a peut-être un problème encore plus grave. Le questionnaire détaillé du recensement sert à guider l'élaboration des descripteurs démographiques et à en fournir pour beaucoup d'autres enquêtes, y compris celles qu'entreprend le secteur privé. On établit souvent un lien entre d'autres sources de données et le recensement afin de fournir davantage de contexte. Une enquête à participation volontaire sera inutilisable à ces fins. Il s'ensuit que Statistique Canada perdra presque certainement sa réputation d'« organisme de recensement le plus respecté au monde ».

Les opinions exprimées dans le contenu rédactionnel du *JAMC* sont celles des auteurs et ne sont pas nécessairement celles de l'Association médicale canadienne.

Si l'on ne casse pas cette décision, le Canada sera le seul pays industrialisé à ne pas avoir d'information détaillée sur sa population. Le gouvernement Harper semblera avoir pris une décision basée sur l'idéologie plutôt que sur la preuve. Il y a encore pire : il a imposé une approche non éclairée des politiques publiques à tous les autres ordres de gouvernement, aux autorités sanitaires et aux établissements. Le gouvernement Harper aura indiqué qu'il n'est plus voué à l'imputabilité.

Marsha Cohen MD MHSc
Rédactrice associée, Recherche
Paul C. Hébert MD MHSc
Rédacteur en chef

JAMC

Avec les membres de l'équipe consultative de la rédaction,
Ken Flegel MDCM MSc et Noni MacDonald MD MSc

Intérêts concurrents : Voir www.cmaj.ca/misc/edboard.shtml.

Traduit par le Service de traduction de l'AMC.

RÉFÉRENCES

1. *Questionnaire du recensement de 2011*. Ottawa (Ont.) : Statistique Canada; 2010. Disponible à : www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/ref/gazette-fra.cfm (consulté le 12 juillet 2010).
2. *Rapport technique du Recensement de 2006 : Couverture*. Ottawa (Ont.) : Statistique Canada; 2010. Disponible à : www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/ref/tp-guides/tp/couverture-couverture/cov-couv_index-fra.cfm (consulté le 12 juillet 2010).
3. La Loi sur le SCRS : Avertissement [article 21, paragraphe 3]. Ottawa (Ont.) : Service canadien du renseignement de sécurité; 2004. Disponible à : www.csis-scrs.gc.ca/pblctns/ct/cssct-fra.asp (consulté le 12 juillet 2010).
4. Burns KE, Duffet M, Kuo ME, et al. A guide for the design and conduct of self-administered surveys of clinicians. *JAMC* 2008;179:245-52.
5. Siddiqui H. Getting of census, stirs opposition to Stephen Harper. *Toronto Star* 2010: 10 juillet.